

**LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,**

- VU** la Constitution ;
VU le décret n° 2019-0004/PRES du 21 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre ;
VU le décret n° 2019-0042/PRES/PM du 24 janvier 2019 portant composition du Gouvernement ;
VU le décret n°2019-0139/PRES/PM/SGG-CM du 18 février 2019 portant attributions des membres du Gouvernement ;
VU le décret n° 2018-0093/PRES/PM/MS du 15 février 2018 portant organisation du Ministère de la santé ;
VU le décret n°2015-1268/PRES-TRANS/PM/MS/MEF du 09 novembre 2015 portant statuts particuliers des Centres hospitaliers régionaux du Burkina Faso ;
Sur proposition du Ministre de la Santé ;
Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 10 juin 2020 ;

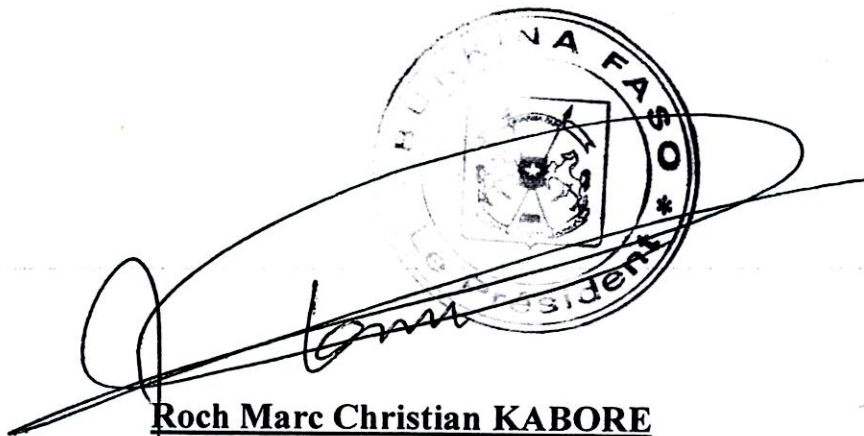
DECRETE

- ARTICLE 1 :** Monsieur Amadou SONDE, Mle 35 929 D, Administrateur des services financiers, est nommé Directeur de l'administration des finances.
- ARTICLE 2 :** Monsieur Hermann TOGO, Mle 324 798 X, Administrateur des hôpitaux et des services de santé, est nommé Directeur de l'administration et des finances du Centre hospitalier régional (CHR) de Fada N'Gourma.
- ARTICLE 3 :** Madame Valérie Marcella ZOMBRE/SANON, Mle 53 691 T, Médecin pédiatre, est nommée Directrice de la santé de la famille.
- ARTICLE 4 :** Monsieur Seydou OUATTARA, Mle 88 254 K, Médecin de santé publique Option épidémiologie, est nommé Directeur de la protection de la santé de la population.

ARTICLE 5:

Le Ministre de la Santé est chargé de l'exécution du présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de service des intéressés et sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 16 juillet 2020



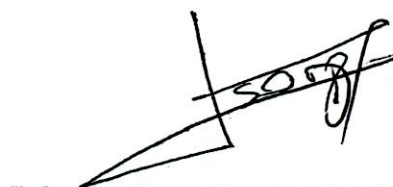
Roch Marc Christian KABORE

Le Premier Ministre



Christophe Joseph Marie DABIRE

Le Ministre de la Santé



Léonie Claudine LOUGUE/SORGHO